



Assemblée générale

Distr. générale
15 février 2017

Anglais et français seulement

Conseil des droits de l'homme

Trente-quatrième session

Point 4 de l'ordre du jour

**Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent
l'attention du Conseil**

Exposé écrit* présenté par African Centre for Democracy and Human Rights Studies, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[13 février 2017]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.



Situation à l'Est du Tchad

Nous attirons l'attention de la trente-quatrième session du Conseil des droits de l'homme sur la détérioration de la situation des droits de l'homme et humanitaire à l'Est du Tchad. Des conflits interethniques de faible intensité se multiplient entre les nomades éleveurs de chameaux et les paysans sédentaires avec des effets dévastateurs sur des êtres humains et leurs habitats dans cette région. Le conflit est étroitement lié à des facteurs écologiques à la mal-gouvernance ainsi qu'à la l'inefficacité des interventions gouvernementales pour protéger les populations civiles et la mise sur pied des solutions durables afin de répondre aux besoins croissant des populations et du cheptel. La situation peut être aggravée par la migration continue des nomades de leur zone traditionnelle fortement touchée par la sécheresse vers les zones de savane au sud.

L'épicentre de cette crise est la région d'Ouaddaï, située au frontière avec le Darfour à l'ouest du Soudan, qui est dévasté par un conflit armé. Avec sa population de près de 750,000 habitants, l'Ouaddaï est la quatrième région du Tchad. La plupart des victimes des atrocités interethniques actuelles sont les membres de la communauté Maba (également appelé Bargo ou Ouaddaïens), qui désigne les habitants autochtones de cette région.

En reconnaissant la gravité de la situation à l'Est du Tchad, le *Conseil de sécurité des Nations Unies* a adopté plusieurs mesures depuis 2007, y compris les résolutions 1769 (2007), 1778 (2007), 1834 (2008), 1861 (2009) et 1913 (2010), dans lesquels le Conseil a pris position, *inter alia*, que la situation à l'Est du Tchad, constitue une menace pour la paix et la sécurité internationale. Dans sa résolution 1778 (2007) du 25 septembre 2007, le *Conseil de sécurité* a établi une mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad (MINURCAT). Le Conseil a également autorisé l'Union européenne à déployer l'Opération de l'Union européenne dans l'Est du Tchad et le nord-est de la République Centrafricaine « EUFOR Tchad/RCA », dans le but d'aborder la dimension régionale de la crise au Darfour. Malgré ces efforts, peu de progrès avait été enregistré et dans sa résolution 1861 (2009) du 14 janvier 2009, le *Conseil de sécurité* a déclaré être vivement préoccupé par : « [...] les activités armées et le banditisme dans l'est du Tchad, [...] et l'ouest du Soudan, qui font peser une menace sur la sécurité de la population civile, la conduite des opérations humanitaires dans ces régions, et la stabilité de ces pays, et donnent lieu à de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. » Malgré le succès de ces deux opérations, les mandats de MINURCAT et EUFOR Tchad/RCA ont pris fin au début de l'année 2010 après la demande du Tchad, lourdement mis sous pression du Soudan et ses voisins d'Afrique du nord.

L'instabilité, les actes de violence et violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire à l'Est du Tchad ont commencé en tandem avec le conflit armé au Darfour. Suite à l'arrivée des réfugiés du Darfour dans l'Ouaddaï et Dar Sila en 2003, ces deux régions sont devenues la cible principale des attaques et des pillages par les *Janjaweed*, soutenu par le gouvernement soudanais. Ces milices ont recruté des Tchadiens d'origine arabe dans leurs rangs et ont monté une campagne de destruction des habitats visant au déplacement forcé des villageois africains en vue de s'approprier la terre de ces derniers.

La situation a empiré en 2007 et 2008, années dans lesquelles les gouvernements Tchadien et Soudanais ont engagés dans des efforts subversifs réciproques afin de déstabiliser l'une et l'autre. Pour éviter toute confrontations militaires directes, les deux gouvernements ont eu recours aux services des groupes rebelles dans leurs territoires respectifs dans une guerre par procuration l'une contre l'autre. La première agression a été lancée par les rebelles Tchadiens contre la capitale N'Djamena en février 2008 avec l'appui logistique du Soudan. Un contingent des milices *Janjaweed* bien connus pour leurs traitements cruels de la population civile, a pris un rôle actif dans cette attaque. Le Tchad a répliqué rapidement et en mai 2008 le groupe rebelle soudanais « le Mouvement pour la Justice et l'Égalité » a attaqué la ville d'Omdurman près de Khartoum.

Depuis l'année 2003, les populations africaines locales dans la région historique d'Ouaddaï, y compris Dar Sila, font face aux attaques dévastatrices et à la destruction de leurs habitats. Il ressort des rapports authentiques au sujet de Dar Sila, que les combats interethniques ont provoqué la mort des centaines de villageois sédentaires. De plus, des milliers des personnes ont été déplacées à l'intérieur de la région, principalement, dans les localités de Tiero et Marena. À ce jour il n'y a aucun chiffre précis sur les pertes humaines dans l'Ouaddaï, cependant, la dernière attaque meurtrière contre les paysans enregistrée date du 10 décembre 2016 quand les nomades armés ont détruit des fermes en attaquant

les villageois dans la localité de Tiré près d'Abéché, chef-lieu d'Ouaddaï. Sept fermiers ont été tués et dix-huit autres blessés lors de cette attaque.

Ci-dessous la liste des noms des paysans tués ou blessés :

Noms des villageois tués :	Nom du village
1. M. Nourène Djibrine Yakhoub	Tiré
2. M. Matar Mougadame Mahmoud	Tiré
3. M. Mahamat Abdel Malick Mahamat	Tiré
4. M. Nourène Mahamat Yaya	Tiré
5. M. Hassan Ousmane Hibel	Chikchika
6. M. Bourma Mahamat Abba	Atilo
7. M. Ismael Hissein Al Kheir	Chikchika

Noms des villageois blessés :	Nom du village
1. M. Mahamat Adam Doutoum	Tiré
2. Me. Haoua Al habo Ahmat	Tiré
3. M. Abdoulaye Djibrine Yacoub	Tiré
4. M. Awadia Djibrine Yacoub	Tiré
5. M. Hassan Soumaïne Adam	Tiré
6. Me. Fadile Abdoulaye	Tiré
7. Me. Bitina Hissein Abdelkerim	Tiré
8. M. Abakar Moustapha Abouna	Tiré
9. Me. Amzina Adam Doutoum	Tiré
10. M. Abdelkerim Idriss	Tiré
11. M. Amine Abdelkerim	Tiré
12. M. Djalal Adam Al Djali	Tiré
13. Me. Amne Al Habo Ahmat	Tiré
14. M. Abakar Yassine Hassan	Tiré
15. M. Moussa Oumar	Tiré
16. M. Abdelatif Ahmat Issa	Tiré
17. M. Ahmat Ali Al Habo	Atilo
18. M. Sanoussi Yacoub Adam	Atilo

Conclusion et recommandations :

1. La situation des droits de l'homme et humanitaire à l'Est du Tchad, particulièrement dans l'Ouaddaï, est fragile et pourrait se transformer en un conflit armé de grande échelle entre les éleveurs nomades et les fermiers à moins que des efforts ne soient faits afin d'aborder les causes premières du conflit interethnique dans cette partie du pays.
2. Il n'existe aucune preuve qui démontre que le gouvernement Tchadien supporte les *Janjaweed* ou d'autres milices. Cependant, ses efforts pour mettre fin aux activités criminelles des *Janjaweed* et les combats interethniques sont disproportionnés par rapport à la gravité de la situation. A l'état actuel, le Tchad n'est pas en mesure avec ses propres moyens de protéger la population locale ou de désarmer la milice *Janjaweed*.
3. Le gouvernement Tchadien a fait des efforts pour calmer la situation et assurer la sécurité dans l'est du pays, notamment par l'établissement d'une force armée frontalière mixte tchado-soudanaise et par l'introduction des mesures pour mettre en œuvre la résolution 1923 (2010) du Conseil de sécurité des Nations Unies du 25 mai 2010, notamment le déploiement du Détachement intégré de sécurité (DIS), le renforcement des systèmes judiciaire et pénal et la revigoration des mécanismes locaux des résolutions des conflits. Ces efforts méritent d'être soutenus et renforcés davantage.

4. Les efforts du Tchad pour améliorer la situation au Ouaddaï méritent d'être appuyés par la communauté internationale, tant sur le plan technique que financier ; le pays fait face à des graves difficultés économiques et militaires en raison de la présence de Boko Haram le long de ses frontières avec la Nigeria et le Cameroun ainsi que la situation chaotique en Libye, qui ont sérieusement entravé le commerce avec les principaux marchés régionaux et internationaux. La baisse de prix du pétrole brut a surtout affecté l'économie Tchadienne, qui est devenu fortement dépendante des revenus du pétrole au cours des dernières années.
 5. Pour éviter une crise humanitaire et des droits de l'homme dans l'Ouaddaï et l'Est du Tchad, les mesures prioritaires suivantes méritent être pris en considération par le gouvernement Tchadien :
 - 5.1. Renforcer le contrôle de la prolifération des armes légères dans l'est du pays ;
 - 5.2. Initier des projets de développement durable pour atténuer les effets négatifs de la dégradation de l'environnement sur les collectivités ;
 - 5.3. Adopter une politique efficace afin de contrôler les troupeaux de bétail et leurs voies de migration vers les zones de savane et les terres humides au sud, qui sont traditionnellement habitées par les agriculteurs ;
 - 5.4. Organiser le développement de l'agriculture mécanisée et les terres cultivées et leur empiètement sur les pâturages traditionnels ; et
 - 5.5. Œuvrer à l'arrestation et au jugement de toutes les personnes responsables de crimes interethniques au Ouaddaï.
-